

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 19 juin 2019, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Anne CORRIVEAU, vice-présidente
David BEAUCHESNE
Yvan BOURDEAU
Geneviève HAMELIN
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Annie SANFAÇON
Dominique TANGUAY

Sont absents : France BILODEAU
Marie-Josée SAVARD
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a été dûment expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 19-52

Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M^{me} Geneviève Hamelin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mai 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 19-53

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 29 mai 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Dossiers soumis au conseil d'administration

6.1 Approbation de la nouvelle structure administrative des directions du Réseau de transport de la Capitale

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2016, par sa résolution n° 16-85, le conseil d'administration du RTC adoptait le Règlement n° 340 – règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit, à son article 7.3.2, que le conseil d'administration du RTC détermine les directions relevant immédiatement du directeur général;

CONSIDÉRANT que le RTC désire modifier sa structure administrative afin d'y ajouter une nouvelle direction, soit la Direction des infrastructures immobilières et, à cet effet, procéder à la confection d'un nouvel organigramme;

Résolution 19-54

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'approuver la nouvelle structure administrative des directions du RTC afin d'y ajouter la Direction des infrastructures immobilières, le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DG-2019-007 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Modification de parcours

CONSIDÉRANT que le RTC désire optimiser ses services de transport en commun dans l'agglomération de Québec et que, pour ce faire, il doit procéder à la modification de certains parcours pour améliorer les opérations ainsi que le service aux clients;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 19-55

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- *de modifier les parcours 4-22-51-64-74-82-84-86-88-253 dans les arrondissements La Cité-Limoilou, Les Rivières, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Beauport et La Haute-Saint-Charles, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2019-011 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, à compter du 30 novembre 2019;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis de cette modification;*

les sommes requises étant disponibles au budget 2019 et sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Mandat à la STM – exercice des 2 dernières années d'option prévues au contrat d'entretien d'achat de pièces et d'équipements de vente et perception

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2014, par sa résolution n° 14-108, le conseil d'administration du RTC mandatait la Société de transport de Montréal (STM) afin d'entreprendre, au nom du RTC et à l'occasion d'un processus d'acquisition regroupé regroupant certaines sociétés de transport du Québec, les démarches et procédures nécessaires à l'attribution d'un contrat pour la fourniture de pièces de rechange, l'entretien et le remplacement d'équipements pour le système de vente et perception (OPUS), pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2014, et prévoyant deux (2) périodes de deux (2) années d'option chacune (pour un total de sept (7) ans);

CONSIDÉRANT que le 31 mai 2017, par sa résolution n° 17-47, le conseil d'administration du RTC mandatait la STM afin d'exercer, pour et au nom du RTC, l'exercice des deux (2) premières années d'option;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la STM afin d'exercer, pour et au nom du RTC, l'exercice des deux (2) dernières années d'option;

Considérant l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 19-56

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu :

- *de mandater la Société de transport de Montréal (STM) afin d'exercer, pour et au nom du RTC, l'exercice des deux (2) dernières années d'option prévues au contrat pour la fourniture de pièces de rechange, l'entretien et le remplacement d'équipements pour le système de vente et perception (OPUS), et ce, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021;*
- *d'autoriser une dépense maximale de 1 028 000 \$ dans le cadre de ces années d'option, incluant les taxes nettes applicables.*

Adoptée à l'unanimité

7. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

8. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de conseil d'administration au mois de juillet et, qu'exceptionnellement, la séance du 28 août se tiendra à 18 h 30.

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18 h 12.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale